



Département des Ressources Humaines

Décision n° 2023 - 524

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chargé-e de mission Territoires et programmation culturelle de proximité à la Direction générale Culture et arts dans la Ville de Nantes Métropole.**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313.1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction générale Culture et arts dans la Ville, un emploi de Chargé-e de mission Territoires et programmation culturelle de proximité, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Sous l'autorité du responsable de la mission Territoires, le-la Chargé-e de mission contribue à la stratégie de territorialisation de la politique culturelle par le suivi spécifique d'un ou deux secteurs de la Ville.

Son rôle est de faire expertise et diagnostic des ressources de proximité (quartiers et secteur) dans toutes leurs diversités afin d'y faciliter la mise en réseau, la coopération, la reconnaissance des singularités de quartier et l'accueil de projets culturels et d'artistes au plus près de la vie des habitants. Une attention particulière est attendue en direction des quartiers prioritaires et des zones résidentielles en besoin.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230510-2023\_524DEC-AU  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de Chargé.e de mission Territoires et programmation culturelle de proximité à la Direction générale Culture et arts dans la Ville de Nantes Métropole est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir à l'indice majoré 390 et au maximum 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

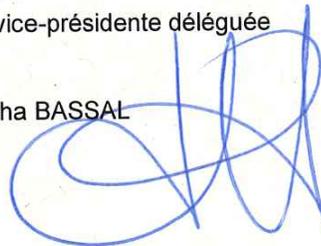
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 MAI 2023**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**10 MAI 2023**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230510-2023\_524DEC-AU  
Date de télétransmission : 10/05/2023  
Date de réception préfecture : 10/05/2023